Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich

SwissLife

Avis de décès

Swiss Life SA
Entreprises
Case postale
8022 Zurich

Données contractuelles	**Entreprise**	
	Contrat	
Données de la personne décédée	**Nom**	
	Prénom	
	N° d'assuré	756.
	Date du décès	**Sexe** ☐ Homme ☐ Femme
	État civil	en partenariat enregistré

Informations complémentaires

Salaire annuel _____ CHF (selon le règlement au moment du décès)

Cause exacte du décès ☐ Accident ☐ Maladie Type ou nom _____

Si le décès est dû à un accident, aux conséquences d'un accident antérieur ou à une maladie professionnelle, ceux-ci ont-ils été déclarés à l'assurance-accidents (LAA)? ☐ oui ☐ non

Assurance accidents _____
(nom, adresse, NPA, lieu)

1. La personne décédée présentait-elle avant son décès une incapacité de travail ou de gain? ☐ oui ☐ non
   Si oui, depuis quand? _____
2. La personne décédée était-elle assurée par plusieurs employeurs? ☐ oui ☐ non
   Si oui, _____
   (nom, adresse, NPA, lieu)
3. Existe-t-il des droits auprès d'autres institutions d'assurance? ☐ oui ☐ non
   Assurance-accidents (LAA), assurance-militaire (LAM) ou autres assurances (p.ex. assurances sociales étrangères). Si oui, veuillez joindre les documents correspondants.
   institution d'assurance _____
   (nom, adresse, NPA, lieu)
4. La personne décédée a-t-elle remis un formulaire de désignation de bénéficiaires à la fondation? ☐ oui ☐ non
   Si oui, veuillez joindre une copie de ce formulaire.
5. Si l'option "choix d'un capital" est prévue dans le règlement:
   La veuve, le veuf ou le partenaire enregistré souhaite-t-elle/il une offre pour le versement d'un capital unique au lieu d'une rente de veuve, rente de veuf ou rente de partenaire? ☐ oui ☐ non
6. Le/la conjoint divorcé(e) ou l'ex-partenaire enregistré(e) a-t-il/elle des droits à faire valoir? ☐ oui ☐ non
   Si oui, veuillez joindre une copie du jugement de divorce et de la décision de l'AVS.

Remarque Il convient de déclarer les éventuelles prestations de l'assurance vieillesse et survivants fédérale (AVS) auprès de la caisse de compensation compétente.

Swiss Life doit-elle par la suite s'adresser directement aux survivants? ☐ oui ☐ non

Signature
Employeur ou Institution de prévoyance

Date _____ Lieu _____ Timbre et signature _____

Informations sur la justification des droits aux prestations de décès (personne ayant droit)	Veuve/veuf / partenaire	☐ oui	☐ non
	Conjoint divorcé(e) / ex-partenaire enregistré(e)	☐ oui	☐ non
	Enfants survivants de la personne décédée ayant droit à des prestations	☐ oui	☐ non
	Autres ayants droit selon le règlement de prévoyance	☐ oui	☐ non

Veuve/veuf / partenaire

Nom _____

Prénom _____

N° d'assuré 756. _____ **Date de naissance** _____

Rue, n° _____

NPA, domicile _____ _____

Lieu de paiement
(Veuillez joindre un bulletin de versement)

Les prestations dues à la personne ayant droit doivent être versées sur le compte suivant:

Coordonnées de paiement ☐ Poste _____ (compte postal n°) ☐ Banque _____ (compte bancaire n° si IBAN impossible)

IBAN ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Banque _____
(nom, NPA, lieu, pays)

SWIFT-BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Clearing/CB _____

Titulaire du compte _____
(nom, NPA, lieu, pays)

Enfants survivants

Nom _____

Prénom _____

N° d'assuré 756. _____ **Date de naissance** _____

Documents / annexes à fournir	joint	à joindre
• Acte de décès officiel et recueil officiel des héritiers, en cas de décès d'une personne **non mariée** ou **non enregistrée**	☐	obligatoire
• Certificat de famille mis à jour en cas de décès d'une personne **mariée** / liée par un **partenariat enregistré**	☐	obligatoire
• Pour les orphelins de plus de 18 qui sont en apprentissage ou les orphelins de plus de 20 ans qui suivent des études, document attestant de la place d'apprentissage ou de l'école et mentionnant la durée prévue de la formation (pour le versement d'une rente d'orphelin après l'âge final réglementaire)	☐	☐
• Formulaire de désignation de bénéficiaires dans la mesure où ce document a été remis à la fondation conformément au règlement de prévoyance	☐	☐
• Jugement de divorce, attestation d'entrée en force de chose jugée et décision de l'AVS (pour les ayants droit issus d'un mariage antérieur / partenariat enregistré)	☐	☐
• Décision de l'AVS, de l'assurance-accidents ou de l'assurance-militaire (en cas d'obligation de fournir des prestations de la part de l'assurance-accidents ou de l'assurance-militaire)	☐	☐